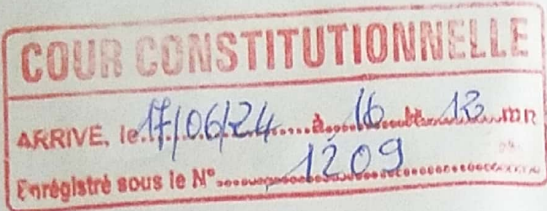


## RECOURS EN INCONSTITUTIONNALITE

En application des dispositions de l'articles 42 nouveau de la loi N°2019-40 du 07 Novembre 2019 portant révision de la loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin et des articles 23 et 34 de la Constitution du 11 Décembre 1990.

Cotonou, le 17 Juin 2024



A  
Monsieur Le Président  
de la Cour constitutionnelle  
COTONOU

**Monsieur le Président,**

Le Parti Politique dénommé « **Les Démocrates** » ayant son siège à Cotonou au quartier Fifadji Yenawa dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, lot 1863, parcelle V, agissant aux poursuites et diligences de **Monsieur Guy Dossou MITOKPE**, Secrétaire national à la communication, demeurant et domicilié à ce siège ;

Assisté par **Maître Renaud Vignilé AGBODJO**, Avocat au Barreau du Bénin dont le cabinet est sis à Cotonou au quartier Jéricho, au Carré 794, Tél : 0022996530405, 01BP : 3141 Cotonou, mail : [vignilor@yahoo.fr](mailto:vignilor@yahoo.fr) , au cabinet duquel domicile est élu pour les présentes et les suites ;

**A l'honneur de vous exposer que :**

Le gouvernement béninois a initié et entamé effectivement une tournée nationale de reddition de compte le 25 mai 2024.

A l'étape de l'Atlantique de ladite tournée, la vice-présidente de la République du Bénin, Madame Mariam CHABI TALATA, a, dans sa communication, déclaré à Allada ce qui suit :

*« J'ai beaucoup apprécié l'intervention de la femme qui est à côté et qui a dit qu'au niveau d'Allada, il vous manque de routes. Vous n'en avez pas suffisamment mais elle a ajouté quelque chose. Si Talon ne fait pas cette route s'il le faut, on va le ramener pour un 3<sup>ème</sup> mandat... Cela veut dire qu'elle sait qu'en dehors de Talon et de son équipe au Bénin, c'est rare de trouver des bâtisseurs. Que si vous voulez des routes au Bénin, si vous voulez des écoles, si vous voulez que*